

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2022-01-01 intitulé *Règlement modifiant le règlement 2022-01 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2022* :

- A été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 06 juin 2022 à 19h30 au 33 rue du Pont;
- A pour objet d'imposer une tarification pour analyser et répondre à toute demande :
  - De modification du règlement de zonage
  - D'analyse d'une demande de dérogation mineure
  - D'analyse d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires;
- Entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Stanislas, ce 09 juin 2022



Marie-Claude Jean  
Directrice générale et greffière-trésorière